

Les aides pour le retour ou le maintien de l'emploi

Après un arrêt de travail de longue durée, différents dispositifs permettent une reprise d'activité dans les meilleures conditions :

- Le temps partiel thérapeutique : pour reprendre progressivement son activité ;
- Le contrat de rééducation professionnel en entreprise : réaccoutumance à son travail ou acquisition de compétences pour un nouveau poste ;
- L'adaptation du poste de travail ;
- Un reclassement professionnel ;
- En cas de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) des mesures d'aides existent auprès de l'Agefiph ou le Fiphfp (bilan de compétence, formation, participation aux coûts de transports adaptés...).

Pour une efficacité optimale, l'utilisation de ces dispositifs devrait être anticipée, le plus tôt possible. Des études ont en effet démontré que les probabilités de reprise d'une activité professionnelle diminuent au fur et à mesure de la durée de l'arrêt de travail.